

Extrait du Registre au

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Houplin-Ancoisne

59-5-57-316

Date de convocation: 24/07/20

Date d'affichage: 06/08/20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DE HOUPLIN-ANCOISNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 23
Présents: 22
Excusés-représentés: 1

Votants: 23 Excusés: 0 Absents: 0 L'an deux mille vingt, le 29 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 24 juillet 2020.

<u>Présents</u>: Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, M. DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, Mme FROMENTEL Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, M. COUVREUR Nicolas, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. SIX Philippe, M. DUTHOIT Valentin, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etai(en)t excusé(s)-représenté(s):

M. VANDRIESSCHE P., représenté par M. DELVAL C.

N° du registre

Des délibérations: 12/2020

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019

L'instruction budgétaire et comptable impose que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice achevé soit affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section de d'investissement. Tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2019.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 21 VOIX POUR, 0 ABSTENTION ET 2 CONTRE,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2019 pour le budget primitif 2020 comme suit :

- compte 1068 : 139 415.38 € (recettes d'investissement)
- compte 002 : 98 917.00 € (recettes de fonctionnement)

Ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet du Nord.

Pour extrait conforme,

Madame La maire,

D. GANTIEZ